



Fig. 1 : Schéma de la solution à étudier par le Conseil Général suite à la réunion publique du 20 janvier

Salle comble lors de la réunion avec le Conseil Général du 20 janvier dernier. Les habitants du plateau ont clairement exprimé que 7 mois de fermeture de la route n'étaient pas acceptables.

Une solution dite « légère » présentée par le Conseil Général (rénovation du tunnel sur son tracé actuel) n'a pas suscité grand enthousiasme... En effet, les rochers instables coté sortie aval peuvent entraîner à tout moment la fermeture du tunnel et de la route s'ils venaient à se déplacer de façon inquiétante. Il semble donc nécessaire de déplacer la sortie sud du tunnel pour une solution pérenne.

Suite à cette réunion publique, Arnaud Duhamel, Maire de St Pancrasse a fait deux courriers au Conseil Général, dans lesquels il demande que soient pris en compte les souhaits de la population :

- d'une fermeture de la route la plus courte possible pendant le chantier ;
- d'une amélioration des conditions de croisement des véhicules par une rectification de la voûte du tunnel amont (passage d'une largeur actuelle de 5m15 à une largeur de 5m50/5m60 mais pas 8m50 comme préconisé initialement par le Conseil Général) ;
- d'une sécurisation de la route par rapport au risque de chute de rochers en conservant le segment de tunnel aval neuf tel que présenté par le Conseil Général.

Techniquement, il existe une solution de travaux avec trois mois de fermeture (à la place de sept). Cette solution est décrite dans une étude faite par Michel Breyton avec l'aide d'experts du CETU (Centre d'Etudes des Tunnels) le 28 janvier 2009 : tunnel neuf aval pour sécuriser l'entrée sud (instabilité de blocs) et réalésage (élargissement) plus léger sur la partie amont, où les croisements entre véhicules et bus ou camions sont moins difficiles (bonne visibilité). Pour minimiser la durée de fermeture, il faut effectuer les travaux sur la partie amont en même temps que ceux sur la partie aval. Les études déjà faites par le Conseil Général couvrent ces travaux, il n'y a donc pas de surcoût ou de retard au début des travaux (été 2011) induits par ce choix.

Le coût de cette solution est inférieur au projet présenté par le Conseil Général et ne devrait donc pas poser de problèmes de ce côté.

Son seul inconvénient : la partie amont rectiligne du tunnel sera moins large. On gagne 4 mois de fermeture (passage de 7 à 3 mois) et on perd quelques dizaines de centimètres de largeur. A noter que s'il faut dans un avenir lointain élargir cette partie, cela sera possible soit par des travaux de réalésage ou par la création d'un nouveau segment de tunnel neuf amont.

Espérons que le Conseil Général nous entendra. Il en va de la différence entre des travaux gênants mais acceptables (3 mois de fermeture dont 2 de vacances scolaires) et des travaux impossibles à vivre et une année professionnelle et surtout scolaire très difficile (7 mois de fermeture).